



CFTC – CSD

DES LIENS FORTS ANCRÉS AUX MÊMES VALEURS HUMANISTES

par JACQUELINE DE BRUYCKER



• GABRIELLE SIMON

► **« Les organisations syndicales aussi bien françaises que québécoises font face à une véritable lame de fond néolibérale du tout à l'économie et la seule façon de l'endiguer, c'est de mettre tout en œuvre pour bâtir une société où l'économie serait au service de la personne et contribuerait non plus à son aliénation, mais à son épanouissement, à son accomplissement. »**

Aussi, la secrétaire générale adjointe de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), Gabrielle Simon juge-t-elle essentielle de poursuivre, voire de développer, les relations que la centrale française entretient depuis plusieurs années avec la CSD et face aux défis qui les confrontent par delà l'Atlantique, d'échanger leurs expériences, leurs expertises. « Les deux organisations ont leur identité, les sensibilités politiques, économiques et sociales sont différentes d'un pays à l'autre, mais nous partageons les mêmes valeurs d'inspiration chrétienne, nous poursuivons le même idéal,

nous sommes porteurs d'innovations, de changements toujours orientés dans le sens du respect de la dignité humaine, du bien commun, ce sont autant de liens qui nous unissent au-delà de nos différences », mentionne-t-elle.

Invitée au 18^e Congrès de la CSD, Gabrielle Simon ne cache pas qu'elle a été impressionnée par la vigueur des échanges et des débats auxquels elle a assisté en atelier, ainsi que par la qualité des propositions adoptées en assemblée plénière. « Dans plusieurs organisations françaises, c'est la loi du plus petit dénominateur commun qui règne, on ne présente donc pour adoption aux membres que les propositions qui devraient rallier tout le monde ou presque, c'est vendeur, mais quelque peu démagogique. Alors qu'à la CSD, c'est le contraire, les propositions qui ont été soumises aux délégués tiraient vers le haut, les amenaient à regarder au-delà de leurs préoccupations immédiates, à acheminer davantage, à approfondir leur réflexion, à lui donner une dimension beaucoup plus prospective », fait-elle remarquer.

Mais ce qui l'a le plus frappée, c'est la chaleur, l'ouverture de délégués et surtout le fait qu'ils semblaient moins inquiets, moins angoissés par le contexte économique, politique, social que les travailleurs français. « J'ai senti chez eux une détermination, un dynamisme assez impressionnants, qui les poussent à se mobiliser collectivement et à passer à l'action. En France, beaucoup de travailleurs en quête d'un emploi, d'un salaire décent, d'un avenir sont inquiets, ils ont le sentiment qu'il ne sert plus à rien de se battre, que tout est perdu d'avance, leur réaction, c'est de baisser les bras et de se replier sur eux-mêmes »,

D'IMPORTANTES NÉGOCIATIONS

C'est en partie en réponse à cette morosité, voire à ce fatalisme, qui habitent nombre de travailleurs français, que la CFTC, prenant appui sur ses valeurs sociales chrétiennes a élaboré un projet rassembleur, teinté d'humanisme et de foi en l'avenir : le statut du travailleur. Et c'est porteuse de ce projet que la CFTC s'est présentée au chantier de réflexion sur la modernisation du marché du travail. Sous la pression du président de la

République, Nicolas Sarkozy, tous les partenaires sociaux (représentants des organisations syndicales et patronales) ont en effet entamé, depuis le début septembre, des négociations.

Ces négociations, que plusieurs n'hésitent pas à qualifier d'historiques, portent plus spécifiquement sur la sécurisation des parcours professionnels, l'évolution des contrats de travail, la réforme de l'assurance-chômage, auxquels s'est ajouté un dernier sujet, celui de la démocratie sociale, qui traitera de la réforme de la représentativité syndicale et de la négociation collective.

« La loi de modernisation du dialogue social adoptée en janvier 2007 a renforcé la place laissée au dialogue social et à la négociation collective. La loi est très claire : tout projet de réforme envisagé par le gouvernement et qui porte sur les relations individuelles et collectives du travail, l'emploi et la formation professionnelle doit faire l'objet d'une concertation préalable avec les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel », explique Gabrielle Simon, qui représente la CFTC à la table de négociations.

La centrale syndicale française entend profiter de cette tribune pour promouvoir son projet de société global bâti sur le concept du statut du travailleur et surtout pour le traduire en propositions concrètes. « Il faut donner aux travailleuses et aux travailleurs les moyens de progresser, de prendre leur vie en main, les autres organisations syndicales partagent cette même préoccupation, même si elles ne sont pas allées aussi loin que nous. Le projet est ambitieux, nos attentes sont élevées face à cette négociation, qui s'annonce complexe et difficile, d'autant que les délais qui lui sont impartis sont très courts, Nicolas Sarkozy a déjà indiqué qu'il attendait des résultats pour la fin de l'année », fait-elle remarquer.

LE MOUVEMENT SYNDICAL

A AUJOURD'HUI PLUS QUE

JAMAIS UN RÔLE ESSENTIEL

À JOUER DANS LA DÉFENSE

DES VALEURS COMME LA

DÉMOCRATIE, LA LIBERTÉ...

Elle est consciente que ce « statut du travailleur », qui interpelle tous les partenaires sociaux, à commencer par les employeurs, se construit pas à pas, tout comme elle reconnaît que la tâche de sensibiliser les membres de la CFTC à ce concept et à toutes ses implications, de les éveiller à une réflexion plus globale sur le travail lui-même et ainsi de les amener à construire sur le terrain des « sécurités », des

protections contre tous les risques de la vie, cette tâche est loin d'être achevée.

UN HANDICAP?

En France, les politiques publiques ont généré et encadré la mise en place de mécanismes de négociation qui touchent de nombreux aspects du monde du travail. « À première vue, c'est très intéressant, mais cela finit par nuire au syndicalisme. Cette facilité et cette capacité de négocier empêchent les salariés de reconnaître et d'apprécier l'apport des syndicats, elle occulte leur rôle au lieu de le valoriser. Où est alors l'incitation à adhérer à un syndicat? Si bien que nombre de français se disent à quoi bon un syndicat, les mécanismes de négociations sont là. »

En effet, le cadre législatif et institutionnel des rapports collectifs du travail en France est très différent de celui du Québec. En droit français, tout accord signé dans une entreprise entre la direction et

les délégués syndicaux profite à tout le personnel, qu'il paye ou non une cotisation syndicale, c'est donc la loi qui prévaut, c'est elle qui fixe les principes et les règles essentielles de la négociation, souvent ignorante de la réalité même du monde des entreprises.

« Le rôle marginalisé des syndicats inquiète de plus en plus de Français, d'autant, note Gabrielle Simon, que dans le contexte d'une économie de plus en plus mondialisée les travailleurs sont trop souvent réduits à n'être qu'une force de production ». Le mouvement syndical a aujourd'hui plus que jamais un rôle essentiel à jouer dans la défense de valeurs comme la démocratie, la liberté, dans l'édification d'une société plus solidaire, davantage à l'écoute des besoins, des attentes des personnes, une société porteuse d'un authentique projet humaniste. Il ne faut jamais se laisser distraire de ce rôle », conclut-elle. •

